



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Pénurie de lait lyophilisé à La Réunion

Question écrite n° 55

### Texte de la question

M. Frédéric Maillot alerte Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la pénurie de lait maternel à La Réunion. Au mois de février 2024, M. le député a alerté par voie postale et orale, lors des questions au Gouvernement, M. le ministre délégué chargé de la santé et de la prévention que les unités de néonatalogie de La Réunion courent un risque de pénurie relatif au manque de lait lyophilisé. Cette situation, causée par le déménagement du lactarium de Marmande à Bordeaux pose un risque sanitaire dans un territoire où naissent deux fois plus de bébés de manière prématurée que dans l'hexagone soit 9 % des naissances en 2020. M. le député est conscient de l'appel à la mobilisation nationale lancé par l'Association des lactariums de France et qui a été relayé par les autorités sanitaires. Toutefois, presque six mois après la mise en alerte, trois mois après la dissolution et la demande de réflexion sur un lactarium pour le bassin Océan indien, aucune réponse n'a été formulée et aucune discussion engagée. Il souhaiterait donc connaître ses ambitions concernant les besoins des services de néonatalogie de La Réunion et plus largement s'agissant de l'opportunité de créer un lactarium dans le bassin Océan indien.

### Texte de la réponse

L'allaitement maternel est universellement reconnu comme étant essentiel pour la santé et le développement des nourrissons. En plus de ses bienfaits nutritionnels, il renforce le système immunitaire et protège contre les infections, offrant ainsi une base solide pour une croissance optimale. Pour les nourrissons prématurés, dont le système immunitaire est souvent fragile, le lait maternel revêt une importance particulière. Il fournit des nutriments essentiels et des anticorps protecteurs, réduisant ainsi les risques de complications médicales. Cependant, les besoins des enfants prématurés en lait maternel ne sont pas intégralement couverts par leur propre mère. Face à cette réalité, les lactariums jouent un rôle crucial en collectant le lait maternel des mères volontaires souhaitant en faire don. Un financement complémentaire a été accordé par le ministère chargé de la santé pour l'année 2024 afin de soutenir les différentes actions de coordination de l'ensemble des lactariums de France au cours de ces derniers mois. Elles ont toutes contribué, de façon très opérationnelle, à répondre aux besoins des nouveau-nés hospitalisés sur l'ensemble des territoires métropolitain et ultramarin. Le ministère de la santé suit avec particulièrement d'intérêt les stocks de lait maternel via le système d'information partagé reposant sur la plateforme SI nationale que l'Association des lactariums de France est en train de mettre en place au sein des établissements de santé disposant d'un lactarium, ainsi que par la poursuite des campagnes de communication adaptées selon les besoins des patients.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Maillot](#)

**Circonscription :** Réunion (6<sup>e</sup> circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Santé et accès aux soins

**Ministère attributaire :** [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 20 janvier 2025

**Question publiée au JO le :** [1er octobre 2024](#), page 5022

**Réponse publiée au JO le :** [11 mars 2025](#), page 1604